

Département  
du BAS-RHIN

## COMMUNE DE DORLISHEIM

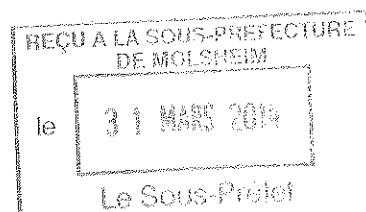
Arrondissement  
de MOLSHEIM

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers  
élus :  
19

Séance du 28 mars 2014

Conseillers  
en fonction :  
19  
Conseillers  
présents :  
19



## COMPTE-RENDU

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Dorlisheim se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Gilbert ROTH, en date du 24 mars 2014, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BACKERT Francis, BECHT Frédéric, CLAUSS Bernard, CONENNA Dominique, ERNENWEIN Alexandre, FISCHER Isabelle, GREINER Jacques, GUELLIER Carole, IANTZEN Madeleine, JOST Frédérique, JOST Roland, LECLERC Juliane, LECLERC Stéphanie, LUCK David, MEYER GEISSERT Véronique, MOUGNERES Nathalie, PETITDIDIER Alain, ROTH Gilbert et SOMMER Fatiha,

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

### 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application du Décret n°2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs, les électeurs de la Commune de Dorlisheim ont été appelés à élire 19 membres du Conseil Municipal, les 23 et 30 mars 2014.

Monsieur Gilbert ROTH, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus.

Le scrutin du 23 mars 2014 a donné le résultat suivant :

Liste *Agissons ensemble pour Dorlisheim* : 867 voix

1. ROTH Gilbert
2. IANTZEN Madeleine
3. BACKERT Francis
4. LECLERC Stéphanie
5. CLAUSS Bernard
6. SOMMER Fatiha
7. PETITDIDIER Alain
8. LECLERC Juliane
9. JOST Roland

10. FISCHER Isabelle
11. BECHT Frédéric
12. JOST Frédérique
13. GREINER Jacques
14. MEYER GEISSERT Véronique
15. CONENNA Dominique
16. MOUGNERES Nathalie
17. ERNENWEIN Alexandre
18. GUELLIER Carole
19. LUCK David

Le nombre de conseillers à élire étant de 19 et les conditions pour être élus dès le premier tour ayant été réunies, les 19 candidats de la liste *Agissons ensemble pour Dorlisheim* ont été proclamés élus.

Après lecture des résultats constatés sur les procès-verbaux des élections, les membres cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions.

## **2. ELECTION DU MAIRE**

La présidence de la séance passe à Monsieur GREINER Jacques, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire, Monsieur LUCK David, et pour assesseurs, Madame Frédérique JOST et Monsieur Frédéric BECHT.

### **Premier tour de scrutin**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

- À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Monsieur Gilbert, Emile ROTH : 18 / dix-huit voix ;

Monsieur Gilbert, Emile ROTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

### **3. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Maire nouvellement élu, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à la création de 4 postes d'adjoints au maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Par 19 voix pour, à l'unanimité

**DECIDE** la création de 4 postes d'adjoints.

### **4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Après l'élection du maire et la création des postes d'adjoints, il a été procédé, sous la présidence de Monsieur Gilbert ROTH, élu maire, à l'élection de 4 adjoints :

#### **Premier tour de scrutin**

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste 1 : 19 – dix-neuf voix ;

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Monsieur BACKERT Francis
- Madame IANTZEN Madeleine
- Monsieur CLAUSS Bernard
- Madame LECLERC Stéphanie

**OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance)

Le maire a déclaré Monsieur BACKERT Francis, Madame IANTZEN Madeleine, Monsieur CLAUSS Bernard et Madame LECLERC Stéphanie installés le 28 mars 2014 en qualité d'adjoints.

Et ont signé les membres présents.

Fait à Dorlisheim, le 28 mars 2014



Handwritten signatures in black and blue ink, including names such as 'Henry', 'Clauss', 'Leclerc', and 'Iantzen', arranged around the official seal.